

LE CENTRE MUNICIPAL D'ACTION SOCIALE

Ce numéro du Bulletin Municipal consacré à l'aide Sociale de la ville de Montpellier a pour but essentiel de vous rendre compte de l'action des élus municipaux au sein de la Commission Municipale Sociale ainsi qu'à la Commission Administrative du Bureau d'Aide Sociale.

Nous avons vocation d'aider nos concitoyens qui se trouvent dans le besoin : familles en détresse, femmes isolées

avec ou sans enfants, invalides, handicapés, chômeurs, personnes âgées... Cela nous le faisons non pas avec le sentiment de pratiquer la charité, mais de rendre un peu de dignité et de chaleur humaine à ceux que le malheur a frappé ou que notre Société a oublié. C'est dans cet esprit que les élus municipaux et le personnel du Bureau d'Aide Sociale oeuvrent au sein de notre organisme.

L'accroissement du chômage à Montpellier impliquait de notre part un effort accru des aides facultatives. Pour cela au Conseil Municipal nous avons augmenté la subvention au Bureau d'Aide Sociale qui est passée de 3.500.000 F. en 1976 à 5.410.000 F. en 1978 soit un accroissement de 54,5% en deux années. Cet effort de la Municipalité ajouté aux différentes recettes du Bureau d'Aide Sociale nous a permis de prendre les décisions suivantes en 1978 :

Aide facultative :

- augmentation de l'allocation aux personnes âgées : 50%
- augmentation du taux des secours : 100%
- instauration d'un secours exceptionnel pour famille en détresse
- le personnel de l'équipe rénovation logement à domicile a été doublé
- paiement de l'abonnement téléphonique aux plus de 65 ans titulaires du Fond National de Solidarité
- organisations de sorties en car et de voyages pour les personnes âgées.
- instauration de la gratuité des transports pour tous les + de 65 ans (carte du 3e age)

Deux nouveaux clubs pour personnes âgées ont été ouverts en 1978 : le club de la rue des Etuves et le club des Aubes.

L'augmentation du personnel de l'équipe rénovation logement (passage de 4 employés à 8) nous a permis de réduire considérablement le temps d'attente pour faire rénover son appartement gratuitement. Dès notre arrivée à la Mairie de Montpellier, j'ai constaté qu'il fallait attendre un an et demi après le dépôt du dossier pour la réalisation de la rénovation demandée. Maintenant l'attente n'est plus que de quelques mois : nous exécutons en

Septembre 1978 les dossiers déposés en Mai 1978.

Les chômeurs CARILLO-COMELEC-ALLARD-CIB ont bénéficié de secours sous forme de colis distribués et de repas gratuits pris au Club Montpelliérêt.

Le Bureau d'Aide Sociale a aidé les sinistrés des Hôtels Terminus et Henri René.

Depuis le mois de Mai chaque semaine des excursions gratuites en car sont organisées pour tous les clubs de personnes âgées de la ville de Montpellier, qu'ils soient privés ou municipaux. C'est ainsi qu'en 1978, environ 2000 personnes auront pu participer chacune à deux excursions.

Un séjour de 120 personnes âgées en Corse pendant une durée de 15 Jours aura lieu au mois d'Octobre. Des accompagnateurs du Bureau d'Aide Sociale seront à leur disposition pendant toute la durée du séjour. Participent à ce séjour toutes les personnes qui se sont inscrites avant le délai imparti, le Bureau d'Aide Sociale finançant le séjour de ceux qui ont de faibles ressources avec le concours de la Caisse Régionale Vieillesse de Sécurité Sociale (dans ce cas il est demandé à l'intéressé une modeste participation en fonction de ses moyens financiers)

Vieillir à Montpellier dans la quiétude, confortablement, à l'abri du besoin, sans être isolé, voilà le but à atteindre.

Actuellement le temps d'attente pour être admis en Résidence varie selon la résidence demandée. Par exemple, la résidence Montpelliérêt située au centre ville a un nombre de demandes en instance beaucoup plus important que d'autres résidences situées à la périphérie de la ville, il en est de même entre les sections valides et semi-valides. Le nombre de nos résidences reste insuffisant. Un

nouvel établissement est à l'étude. Nous en reparlons.

Rappelons que toute demande d'admission en résidence doit être envoyée au Bureau d'Aide Sociale, 9, rue Montpelliérêt, où elle est inscrite sur un registre (avec la date de la demande). Point n'est besoin de faire recommander par quiconque une demande : votre tour sera respecté dans l'ordre chronologique du registre, j'ai donné des consignes impé-

ratives à ce titre car tout citoyen doit avoir l'assurance que l' élu qu'il a mandaté protège ses droits avec rigueur.

La fin des travaux de la rue Montpelliérêt va nous permettre de mieux organiser nos services. Des projets sont à l'étude pour le Budget Primitif 1979, la consultation effectuée dans nos clubs nous dirigera dans notre action.

Bien des Montpelliérains ne connaissent pas l'aide que

peut leur apporter notre Bureau d'Aide Sociale.

Ce bulletin municipal leur apportera des renseignements sur notre service et l'ensemble du personnel se tient à leur disposition pour les aider. Nous avons besoin de votre avis, de vos suggestions, ainsi nous essayerons de mieux aider les habitants de notre cité.

Michel BELORGEOT
Adjoint au Maire
Vice Président du B.A.S



Départ en excursion d'un club de la Ville

L'ETAT SE DEBARASSE DE SES OBLIGATIONS SUR LES BUREAUX D'AIDE SOCIALE

Fidèles au programme municipal, sensibles aux drames quotidiens que nous rencontrons dans des familles frappées par des difficultés dues, la plupart du temps, à la perte de l'emploi, la maladie, de faibles revenus, nous avons mis l'Aide Sociale dans nos priorités.

c'est ainsi qu'une importante subvention municipale est allouée au Bureau d'Aide Sociale pour couvrir l'aide obligatoire et facultative dont il est traité par ailleurs. En fait, à travers le B.A.S. dont la composition met à égalité 4 élus de la popula-

tion et 4 représentants désignés par le Préfet, la Municipalité supplée là encore la carence de l'Etat, ce dernier ayant bonne conscience de se décharger ainsi de ses obligations envers les catégories les plus pauvres de la population.

Le travailleur licencié, la maman dépourvue d'argent, la personne âgée qui a trimé toute sa vie, l'handicapé n'ont-ils pas encore l'impression de venir « mendier » une aumône ? Et combien sont-ils qui cachent leur misère hésitant à franchir la porte de ces anciens

bureaux de bienfaisance ?

Une aide sociale et efficace passe pas l'application de mesures prises par le pouvoir pour assurer aux familles un pouvoir d'achat plus élevé, aux personnes âgées et aux handicapés des retraites et pensions plus conséquentes afin de n'avoir recours à cette aide qu'occasionnellement suivant un besoin urgent, la Municipalité orientant quant à elle, son action sociale en direction de couches plus larges de la population.

Marinette BARALE

Modern' einture
DECORATION
moquette papier peint
peinture vitrière
6, rue de Bercy
34000 Montpellier
Tél : 58-28-75

Constans
FOURNITURES EN GROS
POUR COLLECTIVITES ET
RESTAURANTS
Produits alimentaires
Produits d'entretien
BUREAUX & ENTREPOTS :
ZONE INDUSTRIELLE DE LA LAUZE
ROUTE DE SETE
34430 SAINT-JEAN-DE-VEDAS
TEL : (67) 42.96.75

Super-Marché-Textiles
Compagnie Textile
Méditerranéenne
DISTRIBUTEUR DE FABRIQUES
Draps de lit - Linge de table - Couvertures
Couvre-pieds - aménagement - Bonneterie
Tissus - Voilages - Literie - Matelas
Installations voilages et aménagement
à domicile
- DÉVISE GRATUITE -
Spécialiste des hôtels
cliniques et collectivités
3, rue Nozeran - Montpellier
Tél : (67) 54-00-34
Ouvert du lundi au samedi

OD
ENTREPRISE
LOUIS OLIVIER & Cie S.A.
BATIMENT
TRAVAUX PUBLICS
BETON ARMÉ
11 bis, RUE ANDRÉ MICHEL
34 - MONTPELLIER
Tél : (67) 92.62.38

SOCAF
Société Calloni Frères
Bâtiment et Travaux
Publics
Siège social :
30, village de Maurin,
34970 Lattes
Tél : (67) 58-00-30
ou 70-07-34

escassut
25, Rue des Etuves
34000 MONTPELLIER
Tél : (67) 72.71.46
VÊTEMENT HOMMES ET GARÇONNETS
ARTICLES DE SPORT • BONNETERIE
CHEMISERIE • CHAUSSURES • BAGAGES
escassut rien au dessus

QU'EST-CE QUE LE BUREAU D'AIDE SOCIALE

Le Bureau d'Aide Sociale est un Etablissement Public Communal ou Intercommunal obligatoire. Il a la personnalité morale et juridique. Il a remplacé les Bureaux d'Assistance et de Bienfaisance, en application de l'article II du décret du 29 novembre 1953.

Attribution du Bureau d'Aide Sociale

Il est spécialement chargé d'instruire les demandes d'Assistance Légale : (Aides médicales, Aide aux personnes âgées, Aide aux infirmes, aveugles et grands infirmes...) et d'émettre un avis à leur sujet. Il a en outre dans ses attributions ce qui autrefois, était du ressort des Bureaux de Bienfaisance. Il exerce une action de prévoyance d'entraide et d'hygiène sociale. Outre la distribution des secours, il entre désormais dans ses attributions de créer ou de développer des œuvres et des services sociaux les plus variés : (consultations, dispensaires, crèches, pouponnières, restaurants sociaux, Foyers de vieillards, asiles de nuit, Centres d'hébergement, participation au service des soins à domicile.) Notamment par le recrutement des infirmières soignantes et d'aides ménagères.

L'action ainsi tracée aux Bureaux d'Aide Sociale est vaste. Elle exige logiquement comme contrepartie la mise à leur disposition des moyens financiers plus importants que ceux dont bénéficiaient les Bureaux de Bienfaisance et les Bureaux d'Assistance.

Modalités de fonctionnement de l'Aide Sociale

L'admission au bénéfice de l'Aide Sociale est subordonnée à un certain nombre de conditions.

Insuffisance des ressources : (l'admission au bénéfice de lois d'Aide Sociale constitue un droit pour les personnes dépourvues de ressources suffisantes et par conséquent une obligation pour la Collectivité)

Existence d'une déficience physique ou psychique de nature à empêcher l'intéressé de subvenir à son entretien.

Résidence dans la commune

Les premiers et les seconds bénéficient de l'ensemble des divers modes d'Aide Sociale.

Quant aux troisièmes, outre l'aide hospitalière, ils peuvent bénéficier de l'aide médicale à domicile et de l'aide aux personnes âgées et aux infirmes sous réserve de la justification d'une résidence ininterrompue en France métropolitaine de 3 ans au moins dans le premier cas et de 15 ans au

soit au total un budget de : 36.439.000 F. La formule retenue pour la gestion des Etablissements est celle des prix de journée qui s'évaluent de 41,30 F. à 85,30 F.

Onze clubs reçoivent les personnes du Troisième âge où sont distribués en moyenne 400 repas par jour plus les goûters. Le prix des repas est de 8,50F. pour les non assistés et 2,70 F. pour les assistés.



Le bureau d'accueil du B.A.S.

Nationalité : trois catégories d'étrangers à distinguer :

a) Convention Internationale signée à Genève le 28 Juillet 1951 sont entièrement assimilés aux Français.

b) les ressortissants des pays ayant passé avec la France une Convention Internationale et réciproque d'assistance.

c) les ressortissants des pays n'ayant pas passé avec la France une Convention Internationale réciproque d'assistance.

moins avant l'âge de 70 ans dans le second cas.

Instructions des demandes

Les demandes doivent être déposées au Bureau d'Aide Sociale.

Quelques précisions

Le Bureau d'Aide Sociale de la Ville de Montpellier compte 270 agents : (Secrétaire Général, Directeurs, Rédacteurs, Assistants Sociaux, Surveillants, Ouvriers professionnels, Agents administratifs, Journaliers, etc...)

Son budget 1978 s'élève à : 15.856.000 F. se décomposant comme suit :

- Section «exploitations» 11.656.000 F.
- Section «investissement» 4.200.000 F.
- auquel il faut ajouter les budgets des Etablissements.
- CAMPERIOLS (capacité 220 personnes) 3.687.000 F.
- LES AUBES (capacité 90 personnes) 2.711.000 F.
- MONTPELLIERET (capacité 80 personnes) 2.152.000 F.
- PAUL VALERY (capacité 100 personnes) 3.094.000 F.
- SAINT COME (capacité 60 personnes) 2.397.000 F.
- FOYER DES TRAVAILLEURS MIGRANTS (capacité 130 personnes) 836.000 F.
- CENTRE D'HEBERGEMENT (capacité 60 personnes) 1.518.000 F.
- INSTITUTION MARIE CAIZERGUES (maison d'enfants) (capacité 80 enfants) 4.188.000 F.

Ces clubs sont les suivants :
- Club AIGUELONGUE
- Club BOUTONNET
- Club LES AUBES
- Club FIGUEROLLES
- Club LEMASSON
- Club MONTPELLIERET
- Club LAURE MOULIN
- Rue des ETUVES
- A LA PAILLADE : Clubs LES TOURS, PHOBOS, LA PINEDÉ.

Toujours dans le domaine de l'action en faveur des personnes âgées, un crédit de 220.000 F. est réservé à la rénovation des logements.

Au titre de l'aide sociale légale seulement, 11.342 dossiers ont été constitués en 1977. Ce qui représente pour la part qui incombe à la ville, une somme inscrite obligatoirement à son budget.

Pour autant, tous les besoins ne sont pas satisfaits, et, comme il est indiqué au début de cet «article», l'action tracée au Bureau d'Aide Sociale est vaste et exige en contrepartie des moyens financiers importants.

Il appartient donc aux nouveaux Administrateurs de parfaire l'action entreprise par les Commissions Administratives qui se sont succédées jusqu'à ce jour, de la développer, de l'amplifier pour le plus grand bien des nécessiteux et des personnes âgées en particulier.

Georges FRECHE
Maire de Montpellier

le centre municipal d'action sociale

ADMINISTRATION GENERALE ET DIRECTION	9, rue Montpellier Direction et Service Financier Service Economique et Informatique	2ème étage 1er étage	Tél. : (67) 72.46.68 4 lignes groupées
RECEPTION ET ACCUEIL DU PUBLIC	2, rue Montpellier Antenne la Paillade	avenue de Bologne (près de l'église)	Tél. : 72.46.68 Tél. : 75.25.80
SERVICE SOCIAL	2, rue Montpellier (1er étage)	Assistants Sociaux	Tél. : 72.46.68
RENOVATIONS APPARTEMENTS 3e AGE	Dépôt des demandes	Assistants Sociaux	Tél. : 72.46.68
SERVICE DES ENQUETES	2, rue Montpellier		Tél. : 72.46.68
CENTRE DE SOINS	1 bis, rue de la Monnaie		Tél. : 72.46.68
S.V.P. SOCIAL	3, rue du Petit-Paris, et 34, rue des Etuves		Tél. : 72.66.19
CENTRE SOCIAL LAURE MOULIN	45, rue Frédéric Bazille Centre de soins, consultations de nourrissons, au rez-de-chaussée Club Laure MOULIN, Troisième Age, au 1er étage		Tél. : 92.14.48
LES CLUBS DU TROISIEME AGE	CLUB AIGUELONGUE CLUB BOUTONNET CLUB LES AUBES CLUB FIGUEROLLES CLUB LEMASSON CLUB MONTPELLIERET CLUB LAURE MOULIN CLUB ETUVES CLUB LA PINEDÉ CLUB LES TOURS CLUB PHOBOS	H.L.M. Municipaux de la Justice No. 23 rue Lakanal (H.L.M. Municipaux) Rue Les Aubes, au St-André de Novigens rue Ronsard (H.L.M. Municipaux) avenue Pedro de Luna 9, rue Montpellier 45, rue Frédéric Bazille Rue des Etuves avenue de Bologne Tour 3 (H.L.M. Municipaux) cité Phobos, app. 142. (H.L.M. Municipaux)	Tél. : 72.06.98 Tél. : 72.46.68 Tél. : 92.14.48 Tél. : 75.25.80
LES RESIDENCES DU TROISIEME AGE	LES AUBES (I) (V - SV) CAMPERIOLS (V) SAINT-COME (SV) MONTPELLIERET (V) PAUL VALERY (IV - SV)	Avenue St-André de Novigens rue des Avelaniers 13, rue de l'Ecole Normale 3, rue Fabre Pas du Loup, route de Lavérune (Permanences d'Assistants Sociaux, voir horaire sur place)	Tél. : 72.06.98 Tél. : 75.25.78 Tél. : 63.55.33 Tél. : 72.97.48 Tél. : 58.25.27
LE CENTRE D'HEBERGEMENT ET DE READAPTATION SOCIALE	La Paillade, rue de l'Agathois 24, rue de la Croix du Capitaine	(Foyer) (Atelier)	Tél. : 75.42.18 Tél. : 58.65.73
LE FOYER DES TRAVAILLEURS MIGRANTS	La Paillade, rue de l'Agathois		Tél. : 75.42.32
LA MAISON D'ENFANTS MARIE CAIZERGUES	1, rue Saint-Vincent de Paul		Tél. : 63.54.68
LA COMMUNAUTE DE LA MISERICORDE	1, rue de la Monnaie		Tél. : 72.17.76

(I) — reçoivent des Résidents valides (V) et des Résidents semi-valides (SV)



Le personnel offre une matinée récréative aux personnes âgées.

JEAN LEFEBVRE

TRAVAUX PUBLICS ET ROUTIERS TRAVAUX de V.R.D.
DIRECTION REGIONALE LANGUEDOC - ROUSSILON
Bureaux - Atelier - Dépôt : Route de Lodève - Juvignac, B.P. 7 025, 34022 Montpellier Cedex
Tél : 75-36-80 - Télex 480-177 TARFILE-MONTP

DAF
CONCESSIONNAIRE
S. A. R. V. I.
R.N. 113 - 34740 VENDARGUES
Tél : (67) 70.27.50
Tél : 409946

BATIMENT
S. ALBAGNAC S.A.R.L.
Route du Perthus
34700 - LODEVE
B.P. 31 - Tél. 44.15.15

E. M. C. O.
EMBALLAGE ET CONDITIONNEMENT
RECUPERATION
VIEUX PAPIERS et CARTONS
Z.I. Mas St-Pierre 34000 MONTPELLIER
Tél. 58.10.28

SO-GA-MO
SOCIÉTÉ des CARRELAGES MODERNES
Revêtements • Carrelages • Mosaïques
Plastiques • Moquettes
33, Boulevard Berthelot - 34000 MONTPELLIER
TELEPHONE : 92-02-22

le Prieuré
MONTPELLIER
31, avenue Saint-Lazare
DANS LE CALME D'UN QUARTIER PRIVILÉGIÉ DE GRANDS APPARTEMENTS CONFORTABLES
Chauffage électrique intégré, jardins, piscines, piscine, fermes et défilés.
Livraison printemps 79.

Clotures - Serrurerie
de bâtiment
Entreprise
Caizergues
s.a.r.l.
MONTBLANC 34290
Tél : 98-50-66
MAURIN
Tél : 92-96-43

ELECTRICITE
GENERALE
installations • fournitures
Jean MELGAR
33, chemin de la Moutte
34170 Castelnau-le-Lez
Tél : (67) 72.55.60

Vous devez savoir...

L'AIDE MEDICALE, C'EST QUOI ?

L'Aide Médicale est accordée aux personnes qui disposent de ressources insuffisantes pour faire face aux dépenses entraînées par leur mauvais état de santé ou celui d'un membre de leur famille. Pour déterminer cette impossibilité, il est tenu compte de l'importance des frais de soins.

Elle revêt deux formes :

Les soins médicaux et pharmaceutiques (dits à domicile)

Il existe deux catégories de bénéficiaires de l'aide médicale :

1° Les assurés sociaux : prise en charge en totalité ou en partie du ticket modérateur non couvert par la Sécurité Sociale.

2° Les non-assurés sociaux : prise en charge en totalité ou en partie des frais de soins pour les personnes qui ne relèvent d'aucun régime de Sécurité Sociale ou celles qui ont perdu leurs droits.

Les différentes formes d'interventions :

1 - Aide Médicale pour les frais médicaux et pharmaceutiques des malades restés en leur domicile. Ils paient leur médecin et le

pharmacien avec les feuilles délivrées par le Bureau d'Aide Sociale sans verser d'argent.

2 - prise en charge de soins spéciaux : soins dentaires, d'orthopédie, d'opticien, de rééducations, etc...

3 - Prise en charge des cotisations d'assurance volontaire à un régime de Sécurité Sociale.

Les appareils de prothèse (dentaire, auditive, visuelle, de marche, etc...)

L'assurance maladie peut couvrir les frais d'appareils nécessaires aux assurés ou aux membres de leur famille.

Leur remboursement ne peut être demandé si ces appareils ont été prescrits par un spécialiste. D'où, l'obligation de fournir un certificat médical.

Après présentation d'un devis, l'accord préalable de la caisse est exigé pour le gros appareillage. Un accord est nécessaire pour que l'Aide Médicale puisse prendre en charge la part non couverte par la Sécurité Sociale ; dans certains cas, une participation proportionnée à ses ressources peut

être laissée à la charge du malade (ou de sa famille)

L'hospitalisation

Certificat médical : prise en charge de la Sécurité Sociale - possibilité de demander l'Aide Sociale pour les 20% (une hospitalisation dont le K est supérieur à 50 est prise en charge à 100% par la Sécurité Sociale). Les frais d'hospitalisation comprennent les honoraires

des praticiens (médecins, chirurgiens, auxiliaires médicaux) et les prix de journée d'hospitalisation, ainsi que les dépenses accessoires. Le Bureau d'Aide Sociale doit être contacté avant ou pendant l'hospitalisation de l'intéressé ; il ne peut intervenir lorsque l'hospitalisation a pris fin. Il est obligatoire, pour que le Bureau d'Aide Sociale puisse prendre en charge le coût de ce séjour, que celui-ci ait lieu

dans un hôpital public et non en secteur privé.

LA CONVALESCENCE

Pour aller en maison de repos, nécessité d'un certificat médical ; prise en charge de la Sécurité Sociale pour les personnes ne pouvant pas payer les 20%. L'Aide Médicale peut également intervenir pour les frais de cure thermale.

POUR LES PERSONNES AGEES

Le Bureau d'Aide Sociale peut prendre en charge les frais d'Aide Ménagère lorsqu'un certificat médical (modèle à retirer au guichet) atteste la nécessité de cette aide. Ceci pour les personnes qui ne sont pas ou plus assurées sociales ou dont les diverses Caisses ne délivrent plus de prise en charge pour ce genre de service ; bien entendu, il est vérifié que les ressources de l'intéressé ne dépassent pas un certain plafond. C'est également le Bureau d'Aide Sociale qui peut prendre les demandes de personnes ne pouvant prétendre à aucune pension ou retraite afin de percevoir l'allocation mensuelle aux personnes âgées (65 ans ou 60 ans en cas d'invalidité au travail). C'est le cas, notamment, de personnes étrangères n'ayant jamais cotisé à une caisse de retraite. Lorsque le grand âge ou l'état de santé le nécessite, le Bureau d'Aide Sociale peut prendre en charge les frais de séjour en maison de retraite, en hospice, en résidence-foyer. Comme pour d'autres formes d'Aide Sociale, il sera vérifié que l'intéressé ne peut faire face, fût-ce avec l'aide de ses descendants, aux dépenses de ces placements. A Montpellier, afin de per-

mettre aux personnes âgées qui le désirent, de ne pas quitter leur logement, divers services ont été mis sur pied. Le Service «Opération Rénovation Logement», créé par le Bureau d'Aide Sociale, effectue les réparations nécessaires, les améliorations souhaitables dans les logements vétustes ou mal adaptés à la vie d'une personne âgée afin que celle-ci puisse poursuivre sa vie dans le cadre qui a toujours été le sien.

Dans le même esprit, c'est maintenant une douzaine de clubs du Troisième Age qui ont été créés par le Bureau d'Aide Sociale et dans lesquels les personnes intéressées peuvent soit prendre le repas de midi (ou à tarif complet, ou à prix réduit), soit passer la journée dans ces clubs où une animation faite par les hôtesse, leur propose jeux, musique, télévision et des sorties en car à prix très, très réduits. Pour se rendre à ces activités, ou à celles de l'Université du Tiers Temps, ou à toutes autres distractions, la Mairie de Montpellier a permis d'établir une carte du Troisième Age qui accorde la gratuité dans les bus de la ville, d'importantes réductions dans les salles de spectacles, ainsi que la gratuité au musée.

Enfin, pour les personnes qui habitent dans les quartiers périphériques, un car spécial : «Lou Clapas», met à leur porte les services de la Mairie et du Bureau d'Aide Sociale par la présence de deux membres du personnel de ces administrations. Cet éloignement du centre a été compris dans différentes Administrations qui accordent la gratuité de l'installation du téléphone à leur domicile tandis que, sur demande de leur part, le Bureau d'Aide Sociale peut étudier la possibilité de leur accorder une aide pour payer l'abonnement.

Il convient de mentionner également la possibilité pour les personnes âgées d'obtenir l'exonération de la taxe télévision sous certaines conditions de ressources. Il en va de même des impôts locaux. Le Bureau d'Aide Sociale délivre aux personnes peu fortunées une allocation pour denrées et chauffage ; la délivrance d'une allocation de lavage peut également être envisagée. Enfin, une des Assistantes du Bureau d'Aide Sociale est spécialisée dans les problèmes des personnes âgées ; elle a sa permanence au Bureau d'Aide Sociale ainsi que dans les résidences-foyers de cet organisme et dans les clubs.

ET LES HANDICAPES ?

La Carte d'Invalidité, seule preuve officielle du handicap, portant le taux d'invalidité reconnu, ainsi que, pour certains handicaps, la mention «canne blanche», «cécité étoile verte», «station debout pénible», doit être demandée aux guichets du Bureau d'Aide Sociale ; il en est de même de l'allocation Compensatrice qui remplace les anciennes allocations pour «tierce personne» et pour «compensation aux infirmes travailleurs». Le dossier, établi et instruit par les soins du Bureau d'Aide Sociale, transitera ensuite vers les Commissions chargées de prendre les décisions auxquelles il sera possible d'opposer un appel. Certains cas de placement d'handicapés peuvent être examinés à certains stades des dossiers ; le personnel spécialisé du Bureau d'Aide

Sociale suit avec attention les modifications de la législation et guide les handicapés afin de leur éviter des démarches inutiles. Il en est de même du service «S.V.P. SOCIAL» autre service du Bureau d'Aide Sociale de Montpellier, où trois personnes se tiennent à la disposition du public de 10h à 12h et de 14h à 16h pour fournir les renseignements sociaux dont la population montpelliéraine peut avoir besoin ; en 1977, ce sont 3500 Personnes qui ont eu recours à ce service. Parmi les attributions du Bureau d'Aide Sociale, on peut relever aussi l'instruction des dossiers pour dispense du Service national ou allocations servies pendant la durée de celui-ci à la famille pendant la présence sous les drapeaux du soutien de famille.

INFOS PRATIQUES

Ma faible retraite me permet-elle de participer aux activités des clubs du 3e age du Centre Municipal d'Action Sociale ?

Les Clubs du Centre Municipal d'Action Sociale sont ouverts à toutes les personnes du 3e âge. Ils vous accueillent de 10h 30 à 17h 30.

A Midi, un repas peut être pris au Club ou emporté chez soi.

Pour les personnes qui disposent du minimum vieillesse (12900 F. maxi de revenu pour une personne seule ou 24000 F. pour un couple) le prix du repas est de 2F. 70.

Les personnes âgées ayant des ressources suffisantes paient le repas 8F. 50. Les après-midis vous pourrez participer sans aucune formalité aux différentes animations proposées : Projections de film, télé, jeux de société, loto, cartes. A 16h un goûter gratuit est offert aux personnes présentes.

Des excursions d'une journée sont organisées pour les membres du club (visites touristiques de la région). Aucune participation financière ne vous sera réclamée.

Je désire me faire installer le téléphone gratuitement. Quelles sont les conditions et les démarches à effectuer ?

Le Centre des Télécommunications (P.T.T.) installe gratuitement le téléphone aux personnes qui remplissent les conditions suivantes :

- Etre âgées de 65 ans et plus
- Etre titulaires du Fonds National de Solidarité
- La demande d'installation du téléphone doit être déposée à l'Agence Régionale (C.R.I.T.) 374, allée Henri II de Montmorency à Montpellier sur présentation des talons de pension.

Entrant en Résidence, pourrais-je apporter mes meubles dans mon studio ?

Les studios sont meublés. Vous pouvez, cependant, en fonction de la place disponible apporter quelques meubles et objets personnels auxquels vous êtes attachés, de façon à ce que vous puissiez recréer un environnement familial et personnalisé.

Pour faire rénover gratuitement mon appartement par le Centre Municipal d'Action Sociale quelles sont les conditions et les démarches à effectuer ?

Le Centre Municipal d'Action Sociale peut rénover gratuitement les appartements des Personnes âgées de 65 ans et plus, ou des Personnes Handicapées titulaires de la Carte d'Invalidité.

Mais les bénéficiaires ne doivent pas dépasser un plafond annuel de ressources de 12900 F. pour une personne seule et de 24000 F. pour un couple. Une demande doit être déposée au Service Social du Centre Municipal d'Action Sociale (2, rue Montpelliérêt 1er étage) et une assistante fera une enquête (voir photo 1)

Le Centre Municipal d'Action Sociale rembourse les frais d'abonnement téléphonique.

Quelles sont les Personnes qui peuvent en bénéficier ?

Quelles sont les démarches à effectuer ?

La taxe d'abonnement du téléphone est remboursée aux Personnes remplissant les conditions suivantes.

- Etre âgées de 65 ans et plus
- Etre titulaires du Fonds National de Solidarité
- Il suffit de venir s'inscrire, muni d'un talon de pension au service social du Centre Municipal d'Action Sociale (2, rue Montpelliérêt, 1er étage)
- Les bénéficiaires seront convoqués tous les deux mois pour percevoir le remboursement de la taxe d'abonnement.

Nous sommes seuls, nous souhaitons entrer dans une Résidence pour Personnes âgées. Nous craignons de ne pas pouvoir payer le prix du séjour.

Peuvent entrer en Résidence les Personnes seules ou les couples âgés d'au moins 65 ans ou de 60 ans pour certains cas d'invalidité (inaptitude au travail). Toute demande d'admission se fait sur papier libre, adressée à Monsieur le Président du Centre Municipal d'Action Sociale.

A la suite de cette demande vous serez amenés à passer une visite médicale. Votre entrée en Résidence s'effectuera en fonction de la place que vous occuperez sur la liste d'attente. Dans chacune des Résidences un prix de journée est fixé annuellement.

Si vos ressources s'avèrent insuffisantes, vos frais de séjour pourront être pris en charge par l'Aide Sociale, soit partiellement, soit en totalité. A cet effet, votre dossier sera établi lors de votre admission à la Résidence choisie.

LE CENTRE DE SOINS INFIRMIERS

Le centre de soins infirmiers du bureau d'Aide Sociale est situé 1, rue de la monnaie. Il a été créé sous le régime de l'ancien Bureau de Bienfaisance, et pendant de très longues années, il a été dirigé par les sœurs de la Miséricorde bien connues dans notre ville pour l'action bienfaisante qu'elles y ont dispensée. Ce centre est ouvert à tout le monde. Deux infirmières diplômées y pro-

diguent des piqures, pansements, etc... et se rendent également à domicile, pour apporter les soins nécessaires. A titre indicatif, 10000 piqures ont été faites en 77, et le nombre de pansements et de soins très divers est également très élevé. Toutes les dépenses nécessaires à son fonctionnement sont supportées par le B.A.S.

LE CENTRE D'HEBERGEMENT

de la ville est situé à la Paillette. Il est géré directement par l'armée du Salut sous la responsabilité du bureau d'Aide Sociale et peut recevoir 60 personnes.

Quelles sont ces personnes ? Des hommes et des femmes sans domicile fixe, sans profession définie, vivant isolément, qui sortent de l'Hôpital ou de prison, et qui sont en fait des cas sociaux au sens profond de terme.

Que leur offre-t-on ?

- l'hébergement à tarif modeste ou gratuitement
- du travail (ramassage de cartons, bricolage (voir photo))
- et l'aide nécessaire pour faciliter leur réinsertion dans la société.

L'utilisation de ce centre n'est

plus à démontrer, et son extension ainsi que l'amélioration du confort sont très souhaitables.



Atelier de cartonnage de la Paillette. (Centre d'hébergement).

Rénovation logement



Au 31.08.78, 76 logements de personnes âgées ont été remis en état par notre équipe ouvrière depuis le 1.1.78. Dépense moyenne 2000 F. par logement. Coût à

ce jour : 2000 F. x 76 = 152 000 F. Nous disposons également d'un crédit suffisant pour atteindre la fin de l'année sur cette base.

route de lodève
34990 juvignac
Tél : 75.29.29
Télex : 480389

**TERRASSEMENTS
CANALISATIONS
VOIRIE**

BAURES

Salle
EXPOSITION
21, Rte de Nîmes
MONTPELLIER
Tél. 72.45.23

**CUISINES
BECHER
TECHNIBOIS**

Heures d'ouvertures 9h à 12h-14h à 19h
Sauf Lundi

La plus belle gamme
de la 2 CV à la CX 2500 Diesel
avec les NOUVELLES VISA 4 et 5 CV

S.A. GARAGE ARRIBAT
14, Rue Vaneau
MONTPELLIER - Tél : 58.43.84

montenay s.a.

Société prestataire de services
Chauffage - Climatisation
Ascenseurs - Appareils
individuels - Traitement
des eaux - Traitement
des résidus urbains - Espaces
verts - Multi Services

Région Sud :
Bureau de l'agence :
Rue de la Mosson
Juvignac - 34000 Montpellier
B.P. 7045 Montpellier Cedex
Tél : (67) 75.35.13 ou 75.31.50

safer

LANGUEDOC - ROUSSILLON
DOMAINE DE MAURIN
LATTES (Hérault)
Tél : (67) 58.01.11 +

Adresse Postale :
Boîte Postale 1 205
34010 MONTPELLIER CEDEX

LES VOLKSWAGEN
Modèles 1979
au prix du Printemps 1978
Golf Spéciale 24 980 Frs
jusqu'au 1 / 1 / 1979

GARAGE MAS S.A.

91, Route de Toulouse
Croix d'argent
MONTPELLIER
Tél : 42.93.95 - 42.81.74

**VOLKSWAGEN GOLF.
ELLE ROULE A L'ORDINAIRE.**



pas d'augmentation
de prix pour les modèles
1979 Volkswagen et Audi

LANGUEDOC AUTOMOBILE S.A.

1550, Av. de la Justice de Castelnau
MONTPELLIER
Tél : 79.51.01 - 79.52.78

LES CLUBS

OU SONT-ILS ?			LES CLUBS :
			doivent favoriser le maintien chez vous
Centre :	2, rue Montpelliér - 34000 Montpellier 34, rue des Etuves - 34000 Montpellier	72 46 68 72 66 19	LES CLUBS :
			sont souhaités par le Conseil Municipal
Figuerolles :	1, place Agrippa d'Aubigné - 34000 Montpellier	58 88 64	LES CLUBS :
			sont confiés par la Mairie au
Boutonnet :	44 bis, rue Lakanal - 34000 Montpellier		BUREAU D'AIDE SOCIALE
			Promoteur de
Cité Mion :	Centre Social Laure Moulin 45, rue Frédéric-Bazille et 27, rue de Porto - 34000 Montpellier	92 14 48	l'action sociale
			du Conseil Municipal
Aiguelongue :	Blot 21, H.L.M. Municipaux de la Justice en septembre 78	79 53 72 54 53 72	Le Bureau d'Aide Sociale :
			conçoit les CLUBS
Lemasson :	2, rue de Ripoll - 34100 Montpellier	42 80 81	réalise les CLUBS
			anime les CLUBS
La Paillade Nord :	Cité Phobos, appart. 142 - 34100 Montpellier Les Tours Tour T-3 - 34100 Montpellier		gère les CLUBS
			il vous y attend.
La Paillade Centre :	Club la Pinède, avenue de Bologne 34100 Montpellier	75 25 80	Un autre chez vous : VOTRE CLUB
Les Aubes :	Résidence-Foyer Les Aubes, avenue St-André- de-Novigens - 34000 Montpellier	72 06 98	Renseignements complémentaires :
			5, rue Montpelliér ou S.V.P. Social, 3, rue du Petit-Paris (en octobre, 2, rue Montpelliér) ou tous organismes du B.A.S.
	De quoi s'agit-il ?		

UN CLUB ?	
Lieu d'accueil, de rencontre, de détente, accessible aux personnes du 3e âge *	
Pour tous les Troisième Age... Quatrième Age...	
Vous y trouverez :	Vous y apporterez :
- une ambiance confortable et agréable	- votre souhait de retrouver des connaissances
- des repas à consommer sur place ou à emporter	- votre amitié à partager avec d'autres
- une bibliothèque	- votre désir de reconforter les isolés et les attraits
- des jeux d'intérieur ou de plein air	- votre dynamisme pour animer votre club
- la télévision	- votre bonne humeur, votre gaieté, à communiquer à tous...
- une permanence d'Assistants Sociaux ou de représentants de différents organismes compétents pour résoudre vos problèmes	
- d'autres services que vous pourriez souhaiter.	
A qui sont destinés les CLUBS ?	
- aux personnes de plus de 65 ans jusqu'à... cent ans et plus...	
- aux personnes de moins de 65 ans, si elles sont isolées et invalides.	
- accueil, jeux, télévision, bibliothèque sont, bien entendu, gratuits pour tous.	
- les repas - avec participation minime suivant situation, mais aussi payants (prix modique) pour ceux à qui un repas tout prêt peut rendre service.	
- le goûter - servi gratuitement l'après-midi.	

* Carte du 3e Age à retirer au Service des Affaires Civiles et Militaires - Bureau A - Mairie de Montpellier-Polygone - 34064 MONTPELLIER CEDEX



Georges FRECHE, Maire, Michel BELORGEOT, Adjoint et Marinette BARALE, Conseillère, avec les habitants du club des Etuves, le jour de l'inauguration.



Au club des Aubes récemment inauguré au printemps 78.



Joyeuse animation au repas de Noël où se retrouvent tous les clubs municipaux.

PRIX DES REPAS CLUBS
- Bénéficiaire de l'Aide Sociale : 2,70 F.
- Plein tarif : 8,50 F.

CLUBS OUVERTS DE 11h à 18h
sauf samedi APM et Dimanche

QUESTIONS AUX USAGERS

Pensez-vous que ces voyages à l'étranger avec une assistante sociale, soient à développer dans nos régions ? Durée du séjour ? La participation aux frais est en fonction du revenu de chacun.

LES EXCURSIONS DU TROISIEME AGE DES CLUBS PRIVES

SEPTEMBRE :

- Jeudi 21

- Le Club Albert 1er se rend à Cèrber, départ 7h 00 au Peyrou

- Lundi 26

- Le Club La Pergola se rend sur la Côte Vermeille départ à 8h 1/4 Centre Social la Pergola

- Jeudi 28

- Le réseau Rencontre Croix d'Argent va aux Baux-de-Provence - départ à 8h 45 Centre Social Croix d'Argent
- le Réseau Rencontre Cité Gély se rend à Salon de Provence Départ à 10h 00 (Epicierie SUMA de Figuerolles)
- L'Association Laure Moulin se rend à St-Guilhem le Désert - Départ à 9h 00 de Dom Bosco

OCTOBRE :

Lundi 2

- Le Réseau Rencontre St-Anne, St Vincent se rend à Lamalou les Bains - Départ à 8h 30 Place des Arceaux (2 cars)
- Le Réseau Rencontre Dom Bosco se rend à l'Abbaye St Michel de Frigollet - départ à 9h 00 de Dom Bosco

- Lundi 9

- Le Club Cardinal de Cabrières se rend à la Ste-Baume - Départ à 8h 30 Place des Arceaux.

Jeudi 12

- Le Réseau Rencontre des Cévennes se rend à Fontaine de Vaucluse - Départ 9h 00 centre Commercial «Las Rebes»

Lundi 16

- L'association du Centre Social St-Martin se rend aux Caves de Roquefort (2 cars) - Départ 9h 00 Centre Social St Martin

Mardi 17

- Le Réseau Rencontre la Gerbe se rend à la Cité de Carcassonne - Départ à 8h 30 aux Arceaux.

CIRCUITS CLUBS BUREAU D'AIDE SOCIALE

Mois de Septembre 1978 :

Mardi 12 septembre - Circuit A, les Baux de Provence

- Club Montpelliér
- Club Laure Moulin
- Club des Etuves

Mercredi 13 septembre - Circuit F, La Salvetat

- Club Figuerolles
- Club Boutonnet

Jeudi 14 septembre - Circuit B, Vallée de l'Orb

- Club Montpelliér
- Club Laure Moulin
- Club les Aubes

vendredi 15 septembre - Circuit D, Cèrber

- La pinède

Lundi 18 septembre - Circuit 3, Port Camargue (demi-journée)

- Club Boutonnet

mardi 19 septembre - Circuit D, Cèrber

- Club Boutonnet
- Club Figuerolles

mercredi 20 septembre - Circuit F, La Salvetat

- Club Laure Moulin
- Club Aiguelongue

Mardi 26 septembre - Circuit E, Les Gorges de l'Ardèche

- Club Montpelliér
- Club la Pinède
- Club les Etuves.



Au départ de l'excursion du club du centre social St Martin.

LE CENTRE MARIE CAIZERGUES

Le Bureau d'Aide Sociale ajoute à ses nombreuses oeuvres, une maison d'accueil pour cas sociaux.

Ce centre «Marie Caizergues» situé au Nord Est de Montpellier regroupe plusieurs bâtiments d'époque renaissance, entourés d'un parc et de plusieurs cours intérieures.

Cet établissement structuré et rénové, tout en conservant son style, peut accueillir 90 filles et garçons placés par divers organismes aux fins de rééducation, encadrés par une équipe d'éducateurs-médecins-psychologues. Ces enfants vivent dans ce foyer en groupe de 8 à 10 ans - assemblés suivant leurs âges et leurs aptitudes propres. Récemment, grâce aux

efforts financiers du Bureau d'Aide Sociale, un foyer pour jeunes filles en réinsertion sociale s'est ouvert afin de pouvoir continuer les efforts éducatifs commencés dans les groupes des jeunes.

La dynamique de réinsertion sociale doit effectivement aboutir à une authentique ré-introduction de l'individu dans la société, dans le monde relationnel, le travail et l'activité professionnelle.

La relation entre éducateurs et résidents tient compte de plusieurs facteurs :

- disponibilité permanente favorisant l'écoute, respecter la demande de chaque personnalité ;
- participation des jeunes aux diverses activités (cui-

sine, ménage, décoration des chambres, personnalisation des lieux individuels et collectifs)
- responsabilité d'un certain nombre de tâches : bibliothèques, budget gestion et entretien du matériel.

Cette participation, promulguée par les éducateurs et acceptée par les jeunes, à ces différentes structures participe de la compréhension des mécanismes institutionnels de la communauté, mécanismes auxquels ils seront amenés à être confrontés plus tard dans leur vie sociale et professionnelle. Elles seront amenées ainsi à une véritable future réinsertion.

M. T. FRAYSSINET
Conseillère

LES RESIDENCES



Repas de Mardi-Gras préparé et servi par le collège hôtelier de la Colline.

• La Résidence de CAMPERIOLS est prévue pour accueillir 220 personnes valides, elle est entourée d'un jardin et située dans le quartier de Celleneuve qui a conservé son caractère de village.

• La Résidence MONTPELLIERET, susceptible d'accueillir 80 personnes valides, est au coeur du Montpelliér historique. Ses vieilles pierres, rénovées, ne

peuvent que séduire les amoureux d'architecture.

• La Résidence LES AUBES accueille quant à elle, 90 pensionnaires valides ou semi-valides. Installée au bord du Lez, dans un parc de trois hectares, elle séduira les amateurs de calmes promenades.

• La Résidence SAINT-COME reçoit uniquement 60 personnes semi-valides à la limite de la ville et de la cam-

pagne avec un parc, près de la route de Ganges.

• La Résidence PAUL-VALERY route de Lavérune, reçoit dans un quartier vivant et jeune, 100 pensionnaires valides ou semi-valides. Toutes ces Résidences sont composées de Studios ou d'appartements de deux pièces suivant qu'il s'agit de personnes seules ou de couples.



La chorale de la Résidence Camperiols au cours du repas de Mardi-Gras



Maisons Balency

Votre meilleur choix dans la vie

Entreprise Gaston OLIVE

Concessionnaire exclusif pour L'Hérault

Bureau de vente et exposition de modèles
227, rue des Escarceliers 34000 MONTPELLIER Tél : 75.41.40

Pour recevoir une documentation gratuite, retourner ce coupon à
Entreprise Gaston OLIVE - MONTPELLIER

Nom :
Prénom :
Adresse : Tél :
Possède un terrain : oui non
Lieu de construction envisagé :

Environnement Général Hydraulique

Siège social : Route de Carnon - 34000 Montpellier-Lattes
Agence : 354, chemin du Mas de Cheylon - 30000 Nîmes

— Hydraulique industrielle
— Hydraulique agricole
— Environnement espaces verts
— V.R.D., Réseaux enterrés

NÎMES : Tél : 01-80-84
MONTPELLIER : Tél : 92-45-93

A compter du 1er Septembre 1978,
NOUVEAU PLAFOND du Livret «A»
41.000 francs
à 6,50% exonéré d'impôt
Dans toutes les agences de la
CAISSE D'EPARGNE & DE PREVOYANCE
«Là où est l'Ecureuil»



ENTREPRISE **MAZZA**
RICARDO S.A.
34630 SAINT-THIBÉRY
Travaux Publics - Routes
Carrières - Terrassements
Tél : 76-90-55



rogier

TRAVAUX PUBLICS • ADDUCTION D'EAU
ASSAINISSEMENT • GAZ
ROUTES VRD

1, avenue Lepic, 34 Montpellier
Tél : (67) 42-45-99

éd. Rogier ing ETP

DIRECTION REGIONALE DU SUD EST

Quartier Realpanier - 84140 Montfavet

Tél : (90) 32.90.24 - Télex 431007

Agence de BEZIERS

7, Rue Paul Héroult

Tél. (67) 76.22.09

CITRA - FRANCE

- ADDUCTION et ASSAINISSEMENT - VRD
- GENIE CIVIL (Ouvrages d'art, Constructions industrielles)

- BATIMENT